

306

Garde Nationale. - La Garde nationale  
 avait été constituée en 1790 dans toutes les  
 communes (voir pages <sup>65</sup> 78-176-179. etc). En  
 1805 Napoléon 1<sup>er</sup> l'avait transformée  
 en garde nationale sédentaire. Le  
 gouvernement de Charles X la licencia  
 mais Louis-Philippe la réorganisa  
 sur le modèle de 1791 par compagnies,  
 bataillons et légions et lui donna des  
 armes.

18 octobre 1831. - Le Conseil municipal  
 de Régnie' et les plus fort contribuables  
 votent la réorganisation de la Garde  
 nationale et les fonds nécessaires  
 pour cette réorganisation, savoir:

transport de 50 fusils de Lyon à Villefranche	70 <sup>.-</sup>
achat d'un drapeau	70 <sup>.-</sup>
achat de 2 tambours	70 <sup>.-</sup>
retour à Villefranche de 2 caisses de fusils vides fait par Chevenin	2.50
instructeur des 2 tambours	236 <sup>.-</sup>
Total	386 <sup>.-</sup>

13 mai 1832. sur convocation du maire  
 et en vertu d'un arrêté du Sous-Préfet  
 se sont rendus à la Mairie Louis Nèble  
 capitaine en second de la garde nationale  
 et Joseph Cartillier 1<sup>er</sup> lieutenant, à

l'effet d'entendre dire que sur la liste  
présentée par Dumoulin commandant, la  
Préfecture a nommé rapporteurs du  
Conseil de discipline, les susdits  
Wable<sup>(1)</sup> et Cartillier qui acceptent  
et sont installés.

30 Septembre 1832. - Le Conseil et  
les plus fort contribuables votent  
une imposition extraordinaire de  
326 F pour la Garde nationale.

6 octobre 1833. - Le Conseil municipal<sup>20</sup>  
approuve la réunion des communes  
de Régnié, Durette, Quincié et  
Marchamp pour former une  
seule garde nationale avec  
point central à Quincié.

(1) Au mois d'août 1824. M. Louis Philibert Marie Portier, ancien  
officier de cavalerie, percepteur des Contributions directes à Beaujeu  
vendit une propriété située au bourg de Régnié à M. Wable,  
Directeur des Contributions directes à Lyon. Cette propriété  
appartient actuellement aux descendants de M. Wable, la  
famille Bonnardet.